

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°230816AR150AH

Arrêté portant réglementation du stationnement - 21 rue des Pénitentes à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M. DENYS Damien de réglementer le stationnement devant le n°21 rue des Pénitentes afin de faciliter des travaux.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur trois places de stationnement face au n° 21 rue des Pénitentes du mardi 22 au mercredi 23 août 2023.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M. DENYS Damien, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 16 AOUT 2023

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

